

PDZA : Plan d'action 2018-2023

No	Ref.	Actions	Principaux partenaires	Contributions financières pour mise en place du projet par :	Estimation des coûts récurrents du projet	Échéance de la mise en œuvre
1	<u>1</u> <u>38</u>	Embaucher un commissaire agro-forestier pour coordonner toutes les initiatives de développement des entreprises agricoles, forestières et les circuits courts dont les marchés publics.	MRC-SDEG du Granit Conseil des maires	Bureau et équipements informatiques	Selon échelle salariale – RH - MRC commissaire	À court terme
2	<u>2</u>	Assurer le développement de la coopérative acéricole du Granit (COOPAG) (Cette action pourrait faire partie des filières distinctives retenues par l'ESD bioalimentaire).	MRC, SDEG membres de la COOPAG	Membres de la COOPAG SDEG (FLI), CQI, FPAQ, MAPAQ, SADC, MESI, FARR, FDT, DEC.	RH - MRC commissaire	Déjà démarré
3	<u>4</u>	Mettre en place un comité de veille et de suivi stratégique du développement de la zone agricole et forestière.	MRC, SDEG, MAPAQ, UPA, CIBLE, Municipalités, SPFSQ, MFR, CRIFA, CFG, MRN, MAMOT, AMFE, Club agroenvironnemental, etc.	Membres du comité (temps de participation et déplacement)	RH - MRC commissaire	D'ici les 12 prochains mois
4	<u>8</u>	Adhérer au programme ARTERRE et assurer le service par l'embauche d'un agent de maillage local et par la participation à l'embauche d'un agent régional (ESD bioalimentaire-projet ARTERRE).	Agent de maillage ARTERRE et CRAAQ, MRC, SDEG, UPA, MAPAQ club agroenvironnement, Réseau Agriconseils, Producteurs	MRC pour adhésion entre 1500\$ et 4000\$ (Voir projet ESD)	RH - MRC commissaire ARTERRE agent de maillage à 2jr/sem. Environ 24 000\$ (ESD)	D'ici les 12 prochains mois
5	<u>37</u> <u>39</u> <u>40</u>	Développer une stratégie d'achat local et établir un partenariat avec le CIBLE (Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est) permettant l'accès des produits locaux aux marchés de détail, aux restaurants, aux marchés publics et aux circuits agrotouristiques et gourmand.	MRC, SDEG, CIBLE, UPA, MAPAQ, TCE, Épiciers, Restaurateurs, Borne interactive (SDEG), CACE, Producteurs	Partenaires (temps de participation et déplacement) (voir projet ESD)	RH - MRC commissaire	D'ici les 12 prochains mois
6	<u>24</u>	Faire un maillage entre les organismes qui aident au développement des entreprises afin de favoriser leur accès aux programmes disponibles et à l'obtention d'aide financière (ex. développer une section agricole et forestière sur le site web de la MRC du Granit)	Section agricole et forestier du Web : MRC, SDEG Organismes de financement et de développement : FADQ, FAC, SADC, CQI, MESI, SDEG(FLI), Emploi-Québec, Réseau Agriconseil, MAPAQ, FIRA, etc.	Selon les demandes des promoteurs pour les projets retenus.	RH - MRC et SDEG	D'ici les 12 prochains mois et en continu
7	<u>19</u>	Participer activement, en interaction étroite avec les divers intervenants du dossier à solutionner les problèmes d'abattage en Estrie relativement aux abattoirs de proximité et sous inspection provincial.	MAPAQ, MRC, UPA, Producteurs, Abattoirs, Municipalités, Organismes d'aide en financement	Partenaires (temps de participation et déplacement)	RH - MRC commissaire	D'ici les 12 prochains mois en continu
8	<u>25</u>	Travailler avec le comité Internet de la MRC pour assurer une couverture fiable et performante en télécommunication par la mise en place d'Internet haute vitesse et d'un réseau cellulaire couvrant l'ensemble du territoire.	MRC, SDEG, municipalités, UPA, Gouvernements, Comité Internet de la MRC	Partenaires (temps de participation et déplacement)	RH – MRC et SDEG	Déjà démarré et en continu
9	<u>9</u>	Accompagner les entreprises agricoles et forestières dans le transfert de leur entreprise, notamment par le maillage entre ces entreprises et les organismes dédiés au transfert (ex. : réseau Agriconseils, consultants en transfert, experts en fiscalité, en gestion, en formation, etc.) et mettre en place un projet-pilote de diagnostic pour les entreprises agricoles et forestières cédantes à moyen terme afin de planifier le transfert éventuel de leur entreprise.	MRC, UPA, MAPAQ, Organismes en transfert, réseau Agriconseils, Producteurs, SPFSQ, Municipalités, Club agroenvironnemental	Partenaires (temps de participation et déplacement)	RH - MRC commissaire	Dans 12 à 24 mois et en continu

No	Ref.	Projet – Actions	Principaux partenaires	Contributions financières pour mise en place du projet par :	Estimation des coûts récurrents du projet	Échéance de la mise en œuvre
10	<u>15</u>	Faciliter l'accessibilité et la proximité des lieux de formation, offrir des formations spécialisées selon les besoins identifiés dans les secteurs de productions agricole, acéricole et forestier (ex. : gestion d'entreprise, transfert d'entreprise, PFNL et productions émergentes, etc.) et développer une culture de formation au sein des gestionnaires d'entreprises agricoles et forestières notamment, en favorisant le mentorat et les stages auprès des étudiants fréquentant les centres de formation (ESD bioalimentaire-projet formation spécialisée).	MRC, UPA (collectif en formation agricole de l'Estrie), CRIFA, MFR, Centre de formation le Granit (CFG), MAPAQ, Emploi Québec, Producteurs, Centres de formation (secondaire, collégial, universitaire)	Partenaires (temps de participation et déplacement) (Voir projet ESD)	RH - MRC commissaire Partenaires (temps de participation et déplacement) (Voir projet ESD)	Dans 12 à 24 mois
11	<u>20</u>	Participer au développement de la 2 ^e et 3 ^e transformation en acériculture (ex. : embouteillage de l'eau d'érable, sous-produits de l'érable, etc.).	MRC, SDEG membres de la COOPAG, producteurs acéricoles, FPAQ, Centre Acer, Autres centres de recherche.	Membres de la COOPAG SDEG (FLI), CQI, FPAQ, MAPAQ, SADC, MESSI, etc. Investissements selon les demandes des promoteurs pour les projets retenus.	RH - MRC commissaire Investissements selon les demandes des promoteurs pour les projets retenus.	Dans 12 à 24 mois
12	<u>29</u>	Faire des représentations pour faire modifier le REA (ex. statut des bassins versants dégradés) et contrôler les échanges de terres en culture afin qu'elles se fassent uniquement à l'intérieur de la MRC du Granit.	Municipalités, Autres MRC, UPA, Club agroenvironnemental de l'Estrie, CPTAQ, Producteurs, SPFSQ, MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, AMFE	Partenaires (temps de participation et déplacement)	RH - MRC commissaire Partenaires (temps de participation et déplacement)	Dans 12 à 24 mois
13	<u>30</u>	S'assurer lors de la rédaction des règlements municipaux et régionaux (municipalités et MRC du Granit) touchant les secteurs agricole et forestier que les différents intervenants de ces milieux soient consultés et impliqués. (ex. : UPA, club agroenvironnemental, SPFSQ, etc.).	Municipalités, Autres MRC, UPA, Club agroenvironnemental de l'Estrie, CPTAQ, Producteurs, SPFSQ, MAMOT, MAPAQ, MDDELCC, AMFE	Partenaires (temps de participation et déplacement)	RH - MRC commissaire Partenaires (temps de participation et déplacement)	Dans 12 à 24 mois
14	<u>3</u>	Diversifier les productions traditionnelles de la MRC du Granit par le développement des productions émergentes et des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le secteur agricole et forestier et développer la filière biomasse (agricole et forestière) (Cette action pourrait faire partie des filières distinctives retenues par l'ESD bioalimentaire projet filières distinctives).	Municipalités, Autres MRC, UPA, Club agroenvironnemental de l'Estrie, CPTAQ, MDDELCC, Producteurs, SPFSQ, MAMOT, Organismes de financement et de développement : FADQ, FAC, SADC, CQI, MESI, SDEG(FLI), Emploi-Québec, Réseau Agriconseil, Aménagement forestier coopératif des Appalaches, etc.	Partenaires (temps de participation et déplacement) Investissements selon les demandes des promoteurs pour les projets retenus.	RH - MRC commissaire Partenaires (temps de participation et déplacement). Investissements selon les demandes des promoteurs pour les projets retenus.	Dans 12 à 24 mois
15	<u>13</u> <u>14</u>	Mettre en place des mesures pour faire reconnaître l'importance du rôle de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la foresterie et de ce qu'elle apporte pour le maintien des services dans les milieux ruraux et mettre en place une campagne de valorisation de l'agriculture et de la foresterie en sensibilisant les instances et les acteurs municipaux sur les impacts positifs de l'agriculture sur les communautés locales.	Municipalités, UPA, Médias locaux, MAPAQ, Producteurs, SPFSQ, Chambres de commerce, Agence de mise en valeur de la forêt privée, Centres de formation, Aménagement forestier coopératif des Appalaches	Partenaires (temps de participation et déplacement) Selon les demandes des promoteurs pour les projets retenus.	RH - MRC commissaire Partenaires (temps de participation et déplacement) Investissements selon les campagnes de promotion et la participation aux événements promotionnels.	Dans 24 à 36 mois
16	<u>34</u>	Faire des représentations pour adapter la réglementation touchant la mise en marché des produits agricoles soumis à des contingents afin de faire augmenter les volumes de production sans contingent des produits agricoles destinés pour la vente à la ferme et dans les circuits courts de commercialisation.	Municipalités, UPA, Producteurs, MAPAQ, RMAAQ, Autres MRC	Partenaires (temps de participation et déplacement)	RH - MRC commissaire Partenaires (temps de participation et déplacement)	Dans 24 à 36 mois et en continu

Action -1 : Embaucher un commissaire agroforestier à la MRC du Granit pour coordonner toutes les initiatives de développement des entreprises agricoles, acéricoles, forestières, les circuits courts et les marchés publics.

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 1 et 38</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Avoir une ressource dédiée pour la mise en place du PDZA, assurer la continuité du PDZA et supporter le développement économique de l'agriculture et de la foresterie de la MRC du Granit. 2. Impliquer et supporter la MRC dans le développement agricole et agroforestier. 3. Planter, supporter et développer les entreprises agricoles, forestières et agroalimentaires sur l'ensemble du territoire. 4. Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole et forestier.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner l'ensemble des actions mises en place pour le développement des secteurs agricoles, forestiers et agroalimentaires. 2. Favoriser l'occupation dynamique et optimale du territoire. 3. Promouvoir, encourager et soutenir l'entrepreneuriat agricole et forestier. 4. Promouvoir et valoriser la reconnaissance des secteurs agricoles et forestiers et agroalimentaires de l'impact positif de ces secteurs comme moteur de développement économique pour les communautés locales.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil des maires; UPA; MAPAQ
<p>Mise en œuvre</p>	<p>À court terme</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau et équipements informatiques
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Selon l'échelle salariale des employés de la MRC du Granit.
<p>Résultats attendus</p>	<p>Le commissaire agroforestier aura plusieurs mandats, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animer une éventuelle table de concertation. • Aider à la mise en place et au fonctionnement de la coop acéricole (COOPAG). • Participer et soutenir la mise en place de tables filières actives. • Supporter l'alimentation des informations à intégrer dans la section agricole et forestière sur le site web de la MRC du Granit. • Collaborer et alimenter au besoin l'agent de maillage de l'ARTERRE. • Participer au dossier des abattoirs. • Mettre en place un projet pilote de diagnostic et faire un état de la situation pour le transfert d'entreprises agricoles et forestières cédantes à moyen terme. • Participer au projet qui vise à faciliter l'accessibilité et la proximité des lieux de formation et à développer une culture de formation auprès des gestionnaires d'entreprises agricoles et forestières en favorisant le mentorat et les stages auprès des étudiants fréquentant les centres de formation. • Supporter les projets de développements qui seront mis en place dans les secteurs agricole, acéricole, forestier et agroalimentaire. • Participer à la mise en place de la politique d'achat local et participer aux rencontres et ateliers organisés par les différents intervenants (CIBLE, etc.). • Participer à l'élaboration des règlements touchant le milieu agricole et forestier. • Toutes autres tâches connexes au poste de commissaire agroforestier.

Action 2 : Assurer le développement de la coopérative acéricole du Granit (COOPAG)

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 2</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>L'acériculture est la principale source de revenu pour près de 63% (342 entreprises) de l'ensemble des entreprises agricoles (540 entreprises) de la MRC du Granit en 2015. L'acériculture dans le Granit, c'est plus de 48 M\$ de revenus bruts en 2017. Le potentiel de développement de l'acériculture de la MRC pourrait être doublé. La MRC du Granit exploite près de 75% des entailles exploitées en Estrie.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aider au développement de l'acériculture dans le Granit. 2. Diversifier la mise en marché du sirop d'érable dans le Granit. 3. Impliquer la MRC dans le développement agricole et agroforestier. 4. Diversifier et dynamiser le secteur agricole et forestier.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aider au démarrage et au fonctionnement de la COOPAG. 2. Coordonner les comités de la COOPAG. 3. Organiser l'AGA et les réunions du C.A de la COOPAG. 4. Rechercher du financement pour assurer le fonctionnement de la COOPAG. 5. Aider la COOPAG à devenir acheteur autorisé. 6. Élaborer un plan d'affaires pour permettre à la COOPAG d'exporter du sirop d'érable. 7. Suivre l'évolution des marchés du sirop d'érable. 8. Recruter au besoin de nouveaux sociétaires pour la COOPAG. 9. Être à l'affût de la recherche dans le secteur acéricole. 10. Supporter la COOPAG dans ses projets de diversification.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Membres de la COOPAG • FPAQ, MAPAQ • CQI • Organismes de financement <ul style="list-style-type: none"> ○ FLI, FARR, FDT, DEC, MESI ○ SADC
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Le projet est déjà démarré.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un investissement de départ d'environ 210 000\$ sous la responsabilité de la coop acéricole (COOPAG). <ul style="list-style-type: none"> ○ Achat de sirop (70 000\$) ○ Frais de mise en marché (120 000\$) ○ Imprévus (20 000\$)
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – commissaire de la MRC du Granit. • RH – membres de la COOPAG. • Des investissements sont à prévoir pour assurer le développement et la diversification des activités de la COOPAG.
<p>Résultats attendus</p>	<p>La coopérative acéricole du Granit (COOPAG) exporte du sirop d'érable en 2018</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan de financement de la COOPAG est en place. • Le plan d'affaire est élaboré. • La COOPAG est acheteur autorisé. • Suivre l'augmentation des ventes de la COOPAG.

Action 3 : Mettre en place un comité de veille et de suivi stratégique du développement de la zone agricole et forestière

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 4</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Impliquer les décideurs politiques locaux de la MRC et les différents intervenants des milieux concernés dans le développement de la zone agricole et forestière et dans la dynamisation du secteur agroalimentaire de la MRC du Granit. 2. Assurer la réussite et des suites à donner au PDZA par la mise en place d'un comité de veille appuyé par un commissaire agroforestier. 3. Supporter et guider le commissaire agroforestier et la MRC dans le développement agricole, acéricole, forestier et agroalimentaire. 4. Supporter en continu la valorisation, l'occupation et le développement du territoire agricole et forestier de manière dynamique. 5. Assurer que les actions mises en place dans le cadre du PDZA sont concrètes et réalistes et reflètent la volonté des différents intervenants des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner et prioriser les actions recommandées par l'ensemble des acteurs des milieux agricole, acéricole, forestier et agroalimentaire. 2. Faire des recommandations à la MRC sur les actions futures qui seront mises en place afin d'assurer le développement de la zone agricole et forestière et le secteur agroalimentaire à long terme. 3. Favoriser un sentiment d'appartenance et de fierté envers le milieu agricole, acéricole, forestier et agroalimentaire dans chaque municipalité et de la MRC.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités • UPA • MAPAQ • Club agroenvironnemental • SPFSQ, AMFE • MAMOT • MRN • CRIFA, MFR, CFG • Organismes de transfert d'entreprises • CIBLE
<p>Mise en œuvre</p>	<p>D'ici les 12 prochains mois.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes ressources des organismes impliqués.
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – commissaire de la MRC du Granit. • RH – membres du comité de veille.
<p>Résultats attendus</p>	<p>La composition des membres du comité de veille ainsi que son mandat exact sont à définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les membres du comité de veille sont choisis au cours de l'année 2018. • Le mandat du comité de veille est défini au cours de l'année 2018. • Le comité de veille se réunit au moins une fois par année. • Autres mandats à déterminer selon les besoins au fil des ans.

Action 4 : Adhérer au programme ARTERRE

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 8</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Dans la MRC du Granit, 865 producteurs soit environ 8 % (70 producteurs) ont moins de 35 ans; 40 % (345 producteurs) ont entre 35 et 54 ans; et 52 % (450 producteurs) des agriculteurs ont 55 ans et plus. La MRC du Granit se situe au 3^e rang en Estrie avec un âge moyen de ses agriculteurs autour de 53,9 ans. Compte tenu de ces données, il est prévisible que beaucoup de transfert d'entreprises se feront dans les prochaines années.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir, soutenir et permettre le développement des entreprises agricoles, acéricoles et forestières dans la MRC du Granit lors des transferts d'entreprises. 2. Limiter le démantèlement des entreprises agricoles et forestières. 3. Augmenter l'accessibilité des terres agricoles et forestières au profit de la relève et des agriculteurs potentiels lors des transferts d'entreprises. 4. Profiter de la visibilité et des outils développés dans le cadre du projet ARTERRE. 5. Faire connaître et mettre en valeur les terres agricoles et forestières de la MRC du Granit à travers le Québec. 6. Sensibiliser les cédants aux différents modèles de transfert existants et diffuser les services d'accompagnement disponibles lors d'un transfert d'une entreprise.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Susciter l'intérêt des promoteurs et favoriser le démarrage de projets agricoles et forestiers économiquement rentables dans la MRC du Granit. 2. Aider et collaborer avec l'agent de maillage lié à l'ARTERRE afin d'implanter et de maintenir le service de transfert d'entreprises dans la MRC du Granit. 3. Favoriser, maintenir et dynamiser l'occupation du territoire. 4. Prendre connaissance des opportunités sur le terrain et les documenter. <ol style="list-style-type: none"> a. Connaître les producteurs envisageant de vendre ou de louer une partie ou la totalité de leurs terres ou bâtiments agricoles. b. Connaître les entreprises à la recherche de relève. c. Connaître les promoteurs qui recherchent une entreprise agricole et forestière. d. Connaître les types de cultures que les promoteurs agricoles et forestiers à travers le Québec souhaitent mettre en place comme projet afin de les inciter à s'installer dans la MRC du Granit.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs • Agent de maillage ARTERRE, CRAAQ • UPA • MAPAQ • Club agroenvironnemental • Réseau Agriconseils
<p>Mise en œuvre</p>	<p>D'ici les 12 prochains mois.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC entre 1500\$ et 4000\$ pour adhésion • RH – MRC commissaire agroforestier • MAPAQ
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Environ 24 000\$ agent de maillage de l'ARTERRE à 2 jrs/semaine (voir projet ESD).
<p>Résultats attendus</p>	<p>Le service ARTERRE est en place en 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers relève inscrits à l'ARTERRE en Estrie. • Nombre de propriétés et entreprises inscrites • Nombre de jumelages.

Action 5 : Développer une stratégie d'achat local et établir un partenariat avec le CIBLE (Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est) permettant l'accès des produits locaux aux marchés de détail, aux restaurants, aux marchés publics et aux circuits agrotouristiques et gourmand.

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 37, 39 et 40</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>La région des Cantons-de-l'Est est la 2^e région agrotouristique du Québec. L'agrotourisme est peu développé et structuré actuellement dans la MRC du Granit et elle n'est pas une destination gourmande. Environ 1,4% des 222 répondants au sondage de la MRC du Granit font de l'agrotourisme, peu sont intéressés à faire de l'hébergement et 21% seraient intéressés par les activités d'interprétation. Parmi les producteurs qui envisagent de mettre fin à leurs activités d'agrotourisme, 35% le ferait par manque d'intérêt et 12,5% par manque de temps, de ressources humaines, par manque d'argent et à cause des contraintes réglementaires.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adopter une stratégie d'achat local en utilisant Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est comme véhicule pour accompagner les entreprises agrotouristiques et de transformation alimentaires dans leur mise en marché dans les circuits courts tels : <ol style="list-style-type: none"> a. Les ventes à la ferme et dans les marchés publics. b. Les ventes au détail et dans la restauration. c. Les ventes dans les circuits de l'agrotourisme et du tourisme gourmand.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Supporter les entreprises agrotouristiques et les marchés publics. 2. Arrimer les offres touristiques et récréotouristiques « Chemin des Cantons, Route des sommets, Parcs régionaux, etc.) afin de faire connaître et développer les offres agrotouristiques et le tourisme gourmand. 3. Utiliser la marque « Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est » pour développer des partenariats avec les épiciers, les restaurateurs, les marchés publics en mettant de l'avant les producteurs afin de faire augmenter leurs ventes sur ces marchés. 4. Inciter les producteurs à utiliser la marque « Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est » pour faire augmenter leurs ventes à la ferme et à accroître leurs ventes dans le volet gourmand et l'agrotourisme. 5. Mettre en œuvre avec ou sans une marque de commerce « ex. Aliments du Québec, Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, etc. » des campagnes de promotion afin d'inciter la population à l'achat des produits locaux.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CIBLE, UPA, Producteurs • MAPAQ • Marchés publics; Épiciers • Borne interactive (SDEG) • Tourisme Cantons-de-l'Est; Route des Sommets • Restaurateurs • Conseil agrotouristique des Cantons-de-l'Est (CACE)
<p>Mise en œuvre</p>	<p>D'ici les 24 prochains mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC pour adhésion - voir projet ESD • RH – MRC commissaire agroforestier • MAPAQ
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Voir ESD bioalimentaire
<p>Résultats attendus</p>	<p>L'adoption d'une stratégie d'achat local :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion à l'entente sectorielle de développement (ESD) bioalimentaire volet Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est. • Nombre de produits ajoutés en épicerie, restaurants, marchés publics, etc. • Nombre entreprises participantes et nombre de consommateurs rejoints.

Action 6 : Faire un maillage entre les organismes qui aide au développement des entreprises afin de favoriser leur accès aux programmes disponibles et à l'obtention d'aide financière (développement sections agricole, acéricole et forestière sur le WEB)

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 24</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Le développement d'un nouveau projet en agriculture, en acériculture, en foresterie et en agroalimentaire exige de nombreuses démarches de la part des nouveaux promoteurs afin de trouver les ressources disponibles et les aides financières nécessaires à la réalisation d'un projet. Ces besoins sont recherchés lors de l'achat d'une entreprise existante par la relève et par les aspirants producteurs. Les organismes d'aide sont dispersés. Les outils de financement sont dispersés.</p> <p>1. Pour développer les projets d'expansion et l'achat d'entreprises, il est pertinent de regrouper en un seul endroit, les organismes d'aide au développement et les programmes d'aide au financement.</p>
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <p>1. Développer une section agricole, forestière et agroalimentaire sur le Web de la MRC qui regroupe les organismes d'aide au développement et les programmes d'aide au financement.</p> <ol style="list-style-type: none"> a. Aider les promoteurs et les producteurs dans leurs démarches administratives. b. Faire la promotion des organismes d'aide et de financement. c. Faire la promotion de programmes de formation. d. Faire la promotion de la réglementation. e. Faire la promotion d'initiatives de développement de projets en agriculture, en foresterie et en agroalimentaire. f. Démontrer l'implication de la MRC dans le développement économique des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG (FLI, FARR, FDT, STA)
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MAPAQ • UPA • FAC • FADQ • Réseau Agriconseil • Fira (fonds investissement pour la relève) • SADC • CQI • MESI (FAELM, PEX) • Emploi Québec • Fédéral (DEC, CNRC) • Investissement Québec
<p>Mise en œuvre</p>	<p>D'ici les 12 prochains mois.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • RH – SDEG • Partenaires en temps de participation et déplacement • Selon les besoins en financement des projets retenus.
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC et SEDG • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<p>La section agricole, forestière et agroalimentaire sur le WEB de la MRC est fonctionnelle, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents produits et publiés sur le Web. • Nombres de consultations de la partie agricole et forestière du Web. • Nombre de promotions publiées sur le Web. • Mise à jour et développement régulier du Web.

Action 7 : Participer activement, en interaction étroite avec les divers intervenants du dossier à solutionner les problèmes d'abattage en Estrie relativement aux abattoirs de proximité et sous inspection provincial

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 19</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Au Québec, il ne reste que 29 abattoirs de proximité et l'abattage d'animaux dans ce type d'établissement qui implique la vente au détail directement dans le comptoir de vente à la ferme du producteur. La disparition récente d'un abattoir de type provincial dans la région de l'Estrie, implique que les producteurs doivent transporter leurs animaux sur de longues distances s'ils souhaitent pouvoir vendre leurs produits dans les circuits courts de commercialisation tels, les épiceries, restaurants et les marchés publics. Plusieurs producteurs sont touchés par la perte de ce type d'abattoir dans la MRC du Granit et ce, sans compter ceux dans les autres MRC de l'Estrie.</p> <p>1. Avoir accès à un abattoir provincial de type A de proximité, afin que les producteurs de la MRC du Granit réduisent leurs coûts de transport, diminuent leur temps de travail et réduisent le stress des animaux.</p>
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Participer ou mettre en place un comité pour résoudre cette problématique. 2. Soutenir les producteurs agricoles dans leur mise en marché dans les circuits courts de commercialisation. 3. Éviter le démantèlement des entreprises agricoles qui doivent utiliser ce type d'abattoir pour faire leur mise en marché. 4. Susciter les promoteurs à investir et à maintenir ce type de service d'abattage. 5. Participer aux actions des différents intervenants concernés par ce dossier afin de résoudre cette problématique. 6. Mettre en place une solution temporaire d'abattage, si le dossier ne peut être résolu à court et à moyen terme.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MAPAQ • Producteurs • UPA • Abattoirs • Municipalités • Organismes d'aide en financement
<p>Mise en œuvre</p>	<p>D'ici les 12 prochains mois et en continu jusqu'à une solution permanente soit trouvée.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC et SDEG • Partenaires en temps de participation et déplacement. • Si des investissements s'avèrent nécessaires, ils seront déterminés en fonction de la solution qui sera retenue pour résoudre cette problématique.
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC et SEDG • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<p>Solutionner la problématique d'accès à un abattoir de type A de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Minimiser la distance de la ferme à l'abattoir. • Minimiser le temps de travail des producteurs. • Minimiser les coûts de production des entreprises. • Augmenter le nombre d'animaux abattus dans les abattoirs de proximité et dans les abattoirs de type A.

Action 8 : Travailler avec le comité Internet de la MRC pour assurer une couverture fiable et performante en télécommunication par la mise en place d'Internet haute vitesse et d'un réseau cellulaire couvrant l'ensemble du territoire

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 25</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Selon le recensement de l'agriculture de 2016 pour l'année 2015, sur un total de 604 entreprises agricoles dans la MRC du Granit, environ 286 entreprises (47%) utilisent un ordinateur dans la gestion de leur ferme. Près de 41% des entreprises utilisent Internet et 27% avaient accès à Internet haute vitesse. Environ 52 % des gestionnaires d'entreprises utilisaient un téléphone intelligent. Les nouvelles technologies que l'on trouve dans les équipements (ordinateurs, cellulaires, tracteurs, système de traite, érablières, etc.) et dans les bâtiments exigent d'avoir accès à un réseau Internet et cellulaire performant et accessible partout sur le territoire de la MRC du Granit. Ces deux technologies sont essentielles à la bonne gestion des entreprises, elles contribuent grandement à améliorer leurs rentabilités et elles permettent d'utiliser et d'implanter de nouveaux équipements et bâtiments munis de technologies de pointes. La relève et les exploitants estiment essentiel d'avoir accès à ces deux technologies. Ces deux technologies permettent d'augmenter la productivité et l'efficacité lors de l'utilisation des équipements et des bâtiments. De plus, elles permettent d'avoir un accès rapide et efficace aux réseaux de conseillers, d'avoir accès à de la formation, d'aider à trouver de l'information sur leurs différents besoins tout en diminuant les déplacements inutiles et les pertes de temps. Enfin, ces deux technologies permettent aux producteurs de communiquer et de rester en contact avec leur famille, leurs amis et de maintenir le tissu social.</p>
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Participer avec le comité Internet de la MRC du Granit à la recherche de solutions pour satisfaire les attentes du milieu agricole et forestier sur leurs besoins en communication cellulaire et internet. 2. Informer et sensibiliser le comité Internet de la MRC sur les besoins en communication par Internet et par cellulaire du milieu agricole et forestier.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernements • Municipalités • UPA • Comité Internet de la MRC du Granit
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Déjà en action et poursuite du projet jusqu'à la mise en place de ces deux technologies sur l'ensemble du territoire de la MRC du Granit.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC et SDEG • Partenaires en temps de participation et déplacement. • Si des investissements s'avèrent nécessaires, ils seront déterminés en fonction de la solution qui sera retenue pour résoudre cette problématique.
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC et SEDG • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<p>Les entreprises agricoles et forestières sont desservies par une couverture Internet haute vitesse et un réseau cellulaire performant et fiable sur l'ensemble du territoire de la MRC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises connectées, nombre de municipalités desservies. • Pourcentage d'accès à un service Internet large bande et couverture cellulaire satisfaisante pour l'ensemble du territoire agricole et forestier.

Action 9 : Accompagner les entreprises agricoles et forestières dans le transfert de leur entreprise, notamment par le maillage entre ces entreprises et les organismes dédiés au transfert et mettre en place un projet pilote de diagnostic pour les entreprises cédantes à moyen terme afin de mieux planifier leur transfert éventuel

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 9</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Dans la MRC du Granit, 865 producteurs soit environ 8 % (70 producteurs) ont moins de 35 ans; 40 % (345 producteurs) ont entre 35 et 54 ans; et 52 % (450 producteurs) des agriculteurs ont 55 ans et plus. La MRC du Granit se situe au 3^e rang en Estrie avec un âge moyen de ses agriculteurs autour de 53,9 ans. Compte tenu de ces données, il est prévisible que beaucoup de transferts d'entreprises se feront dans les prochaines années.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir et soutenir les entreprises agricoles, acéricoles et forestières de la MRC du Granit lors des transferts d'entreprises. 2. Limiter le démantèlement futur des entreprises agricoles et forestières. 3. Augmenter l'accessibilité des terres agricoles et forestières au profit de la relève et des agriculteurs potentiels. 4. Sensibiliser les cédants aux différents modèles de transfert existants et diffuser les services d'accompagnement disponibles lors du transfert d'une entreprise. 5. Favoriser le maintien et l'occupation du territoire agricole et forestier.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un inventaire et un maillage des ressources qui aident au transfert. 2. Monter une banque de cédants afin de susciter l'intérêt de la relève et des promoteurs dans le but de maintenir en opération les entreprises agricoles et forestières à moyen et à long terme. 3. Mettre en place une formation auprès des cédants portant sur le processus de transfert et sur les avantages et les opportunités d'un transfert. 4. Mettre en place un projet pilote sur le transfert d'une entreprise. 5. Prendre connaissance des opportunités sur le terrain et les documentés. <ol style="list-style-type: none"> a. Répertorier les producteurs qui envisagent de vendre leur entreprise ou de louer leurs terres ou leurs bâtiments agricoles à moyen terme. b. Répertorier les entreprises avec relève et sans relève. c. Documenter les problématiques lors d'un transfert. d. Documenter les démantèlements.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Producteurs • Organismes œuvrant dans le transfert • UPA • Municipalités • MAPAQ • Club agroenvironnemental • Réseau Agriconseils • SPFSQ, AMFE
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Dans 12 à 24 mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<p>Le projet pilote et la banque de candidats sont en place en 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers inscrits dans la banque de candidats et accroissement annuelle. • Nombre de transferts prévisibles et nombre de producteurs ayant suivi la formation.

Action 10 : Faciliter l'accessibilité et la proximité des lieux de formation, offrir des formations spécialisées selon les besoins des secteurs de production et développer une culture de formation au sein des gestionnaires d'entreprises agricoles et forestières en favorisant le mentorat et les stages auprès des étudiants fréquentant les centres de formations

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 15</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>La formation technique et en gestion joue un rôle majeur sur la rentabilité d'une entreprise. La rentabilité s'obtient par une augmentation de la productivité des entreprises notamment, par le partage des savoirs et des savoirs-faire entre les agriculteurs et les milieux de la formation. Le sondage de la MRC mené en 2016 auprès des producteurs agricoles révèle que 48 % des répondants souhaitent suivre des cours en acériculture et en foresterie, 28 % gestion et 24% dans les autres secteurs agricoles.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter le taux de diplomation (32% des répondants sont sans diplôme). 2. Faciliter la reconnaissance des acquis (56% des répondants souhaitent faire reconnaître leurs acquis). 3. Faciliter la poursuite des études à temps partiel (18 % des répondants souhaitent faire des études à temps partiel). 4. Faciliter l'accès au DEP (17% des répondants souhaitent suivre des cours au niveau de DEP). 5. Aider au recrutement des étudiants (Les centres de formation de la MRC du Granit ont beaucoup de difficultés à recruter le nombre minimal d'étudiants exigés pour offrir un ou plusieurs cours).
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Devenir membre du comité de formation (ESD bioalimentaire-projet formation) 2. Participer à la diffusion des formations offertes notamment en utilisant Internet (Web de la MRC) et les médias sociaux. 3. Mener des sondages sur les besoins en formation actuels et futurs auprès des producteurs et de leurs employés et partager cette information avec les centres de formation. 4. Travailler en concertation avec les maisons d'enseignement dans l'élaboration des calendriers, dans les offres de formation et dans la mise en place des formules pédagogiques (en présence, lieux, horaires, Web, etc.). 5. Répertorier sur le Web de la MRC, tous les centres de formations publics et les organismes privés qui offrent de la formation et indiquer les cours offerts. 6. Faire la promotion des programmes de stages (centres de formation), des projets de mentorat et du programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) auprès des gestionnaires d'entreprises agricoles.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collectif en formation agricole de l'Estrie (UPA) • Maison familiale du Granit (MFR) • Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA) • Emploi Québec • Centres de formation (secondaire, collégial et universitaire) • Centre de formation le Granit (CFG) • UPA • Producteurs • MAPAQ
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Dans 12 à 24 mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement • ESD bioalimentaire pour la partie formation

Coûts récurrents du projet	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation (%) des inscriptions pour des formations. • Augmentation (%) du nombre de stages des étudiants dans les entreprises. • Augmentation (%) du nombre de producteurs mentors ayant participé au PAMT.

Action 11 : Participer au développement la 2^e et la 3^e transformation en acériculture

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 20</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>L'acériculture est la principale source de revenu pour près de 63% (342 entreprises) de l'ensemble des entreprises agricoles (540 entreprises) de la MRC du Granit en 2015. L'acériculture dans le Granit, c'est plus de 48 M\$ de revenus bruts en 2017. Le potentiel de développement de l'acériculture de la MRC pourrait être doublé. La très grande majorité des producteurs acéricoles produisent du sirop en grands et en petits contenants et ne font pas de 2^e et 3^e transformation. La 2^e et la 3^e transformation en acériculture représente un très grand potentiel de développement économique pour la MRC du Granit. La MRC du Granit exploite près de 75% des entailles exploitées en Estrie.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aider au développement de l'acériculture dans le Granit. 2. Diversifier la mise en marché du sirop d'érable dans le Granit. 3. Impliquer la MRC dans le développement agricole et agroforestier. 4. Diversifier et dynamiser le secteur agricole et forestier.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire partie du comité de recherche du Centre Acer et autre centre de recherche en acériculture. 2. Suivre le projet de commercialisation de l'eau d'érable mené par la FPAQ. 3. Suivre les activités des clubs d'encadrement technique en acériculture. 4. Rechercher des partenaires d'affaires au besoin. 5. S'inscrire à la banque d'opportunité d'affaires (BOA) de l'ESD bioalimentaire. 6. Diversifier les activités d'affaires de la COOPAG. 7. Faire un maillage entre les producteurs et les transformateurs. 8. Aider au développement de toute autre entreprise intéressée par la 2^e et la 3^e transformation des produits de l'érable sur le territoire de la MRC du Granit.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Membres de la COOPAG • FPAQ • Centre Acer • Autres centres de recherche • Organismes de financement <ul style="list-style-type: none"> ○ SADC, Gouvernements ○ FLI, FARR, FDT, DEC, MESI • Producteurs acéricoles
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Dans 12 à 24 mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement • Les investissements seront déterminés par les besoins en financement des projets qui seront mis en place.
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement • Les investissements seront déterminés par les besoins en financement des projets qui seront mis en place.
<p>Résultats attendus</p>	<p>Nombre de projets en transformation en cours en 2020 et les années suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évolution (%) du nombre d'entreprises en développement. • Évolution (%) des emplois créés. • Évolution du nombre de nouveaux produits. • Évolution des impacts économiques de l'acériculture dans la MRC du Granit. • Évolution (%) des volumes de sirop et d'eau d'érable livré à une usine de transformation de la MRC du Granit.

Action 12 : Faire des représentations pour faire modifier le REA et contrôler les échanges de terres en culture afin qu'elles se fassent uniquement à l'intérieur de la MRC du Granit

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 29</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>La MRC du Granit, c'est 19 706 ha en cultures situées dans une zone climatique en majorité inférieure à 2300 unités thermique maïs (UTM) sur des sols de catégories 3, 4 et 5 dont les prix sont abordables évoluant dans un environnement très bien conservé et très peu dégradé. C'est aussi 249 696 ha de forêt dont 119 385 ha sont possédés par environ 1285 propriétaires privés.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole et forestier de la MRC du Granit en prévenant la spéculation. 2. Éviter le démantèlement et l'abandon des terres en cultures. 3. S'assurer que l'agriculture s'y développe dans le respect de l'environnement et dans le respect des attentes de ses occupants.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Revoir le contenu des articles du REA (ex. : statut des bassins versants, etc.). 2. Adopter un règlement afin de contrer les échanges de terres entre les régions et entre MRC de l'Estrie. 3. Adapter la réglementation des municipalités. 4. Remettre en culture les terres abandonnées et en friches. 5. Aider et informer les producteurs à ce sujet. 6. Sensibiliser les municipalités à ce sujet. 7. Sensibiliser la population sur cette problématique. 8. Travailler avec l'UPA sur cette problématique. 9. Former un comité regroupant les autres MRC de l'Estrie qui vivent la même problématique. 10. Faire des représentations à la CPTAQ. 11. Faire des représentations au ministère de l'Environnement (MDDELCC).
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités • Autres MRC de l'Estrie • UPA • Club agroenvironnemental de l'Estrie • AMFE • MDDELCC • CPTAQ • MAPAQ • Producteurs • SPFSQ
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Dans 12 à 24 mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<p>Aider les producteurs agricoles dans leurs démarches administratives et coordonner les interventions avec l'UPA, le SPFSQ et les municipalités:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communications avec les municipalités, les producteurs et la population. • Nombre d'interventions avec la CPTAQ • Nombre d'interventions avec le ministère de l'Environnement (MDDELCC). • Nombre de transferts de terre à l'intérieur de la MRC.

Action 13 : S'assurer lors de la rédaction des règlements municipaux et régionaux (municipalités et MRC du Granit) touchant les secteurs agricole et forestier que les différents intervenants de ces milieux soient consultés et impliqués.

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 30</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>La MRC du Granit, c'est 19 706 ha en cultures situées dans une zone climatique en majorité inférieure à 2300 unités thermique maïs (UTM) sur des sols de catégories 3, 4 et 5 dont les prix sont abordables évoluant dans un environnement très bien conservé et très peu dégradé. C'est aussi 249 696 ha de forêt dont 119 385 ha sont possédés par environ 1285 propriétaires privés.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole et forestier de la MRC du Granit. 2. Prévenir la diminution des superficies de sols en cultures. 3. S'assurer que l'agriculture s'y développe dans le respect de l'environnement et respecte les attentes des occupants du territoire. 4. Favoriser une cohabitation harmonieuse entre les multiples utilisateurs du territoire. 5. Maintenir la vitalité économique des entreprises agricoles et forestières.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Adapter et rédiger les règlements municipaux touchant à l'agriculture et à la foresterie de concert avec les intervenants des secteurs agricoles et forestiers. 2. Préparer de concert avec les municipalités et les intervenants agricoles et forestiers, une demande bien documentée et crédible en vertu de l'article 59 (LPTAA) qui permet une meilleure occupation du territoire agricole et forestier et la soumettre à la CPTAQ et les parties prenantes. 3. Sensibiliser et informer les municipalités à ce sujet. 4. Sensibiliser et informer la population à ce sujet. 5. Travailler avec l'UPA sur cette problématique. 6. Former un comité regroupant les autres MRC de l'Estrie. 7. Faire des représentations à la CPTAQ. 8. Faire des représentations au ministère de l'Environnement (MDDELCC). 9. Remettre en culture les terres abandonnées et en friches.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités • Autres MRC de l'Estrie • UPA • Club agroenvironnemental de l'Estrie • Producteurs • MDDELCC • CPTAQ • MAPAQ • MAMOT • AMFE
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Dans 12 à 24 mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC service d'aménagement et commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC service d'aménagement et commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une meilleure occupation et cohabitation entre les multiples utilisateurs du territoire. • Faciliter le développement des entreprises agricoles et forestières existantes et permettre le développement d'entreprises agricoles et forestières axées sur les productions de niche, l'agrotourisme et l'agrotransformation.

Action 14 : Diversifier les productions traditionnelles de la MRC du Granit par le développement des productions émergentes et des produits forestiers non ligneux (PFNL) dans le secteur agricole et forestier et développer la filière biomasse

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 3</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>La MRC du Granit, c'est 19 706 ha en cultures dans une zone climatique en majorité inférieure à 2300 unités thermique maïs (UTM) sur des sols de catégories 3, 4 et 5 dont les prix sont abordables situés dans un environnement très bien conservé et très peu dégradé. C'est aussi 249 696 ha de forêt dont 119 385 ha sont possédés par environ 1285 propriétaires privés.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les conditions climatiques, les types de sols, la forêt et le souci des résidents à protéger leur environnement favorisent l'implantation des productions émergentes et le développement de la biomasse en agriculture et en foresterie. 2. Valoriser et occuper de manière dynamique le territoire agricole et forestier. 3. Saisir les opportunités des marchés émergents et de la biomasse. 4. Favoriser le développement des chaînes de valeur autour de la transformation des produits agricoles et forestiers. 5. Maintenir la vitalité économique des entreprises agricoles et forestières.
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser de la formation et des conférences sur les productions émergentes (agriculture et foresterie), sur la biomasse et sur les marchés à développer dans les productions en émergences et la biomasse de concert avec les centres de formation, les organismes privés et les centres de recherche. 2. Attirer les transformateurs et les mailler avec les producteurs et les forestiers. 3. Créer des liens avec les centres de formation et les centres de recherche spécialisés dans les productions émergentes et la biomasse afin d'encourager le développement de projets sur le territoire de la MRC du Granit. 4. Favoriser l'accès aux capitaux pour les projets innovants. 5. Sensibiliser les municipalités et la population sur les productions émergentes et la biomasse. 6. Remettre en culture les terres abandonnées et en friches.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Municipalités • Autres MRC de l'Estrie • UPA • Club agroenvironnemental de l'Estrie • Producteurs • AMFE, SPFSQ • MDDELCC • CPTAQ • MAPAQ, MAMOT • Organismes de financement (SADC, FADQ, CQI, MESI, FIL, FLI, etc.) • Emploi Québec
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Dans 12 à 24 mois et en continu.</p>
<p>Contributions financières pour la mise en place du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC service d'aménagement et commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement • Les investissements seront déterminés par les besoins en financement des projets qui seront mis en place.
<p>Coûts récurrents du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC service d'aménagement et commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier les entreprises existantes et favoriser l'ajout de nouvelles productions agricoles et forestières. • Favoriser l'ajout des activités de transformation dans le secteur agricole et forestier.

Action 15 : Mettre en place des mesures pour faire reconnaître l'importance du rôle de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la foresterie et de ce qu'elle apporte pour le maintien des services dans les milieux ruraux et mettre en place une campagne de valorisation de l'agriculture et de la foresterie en sensibilisant les instances et les acteurs municipaux sur les impacts positifs de l'agriculture sur les communautés locales

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 13 et 14</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Les perceptions véhiculées dans la population concernant le secteur agricole et forestier ne reflètent pas souvent la réalité actuelle de ces 2 secteurs et elles sont souvent rétrogrades, négatives et associées à une qualité de vie peu enviable. De plus, les impacts économiques, les besoins essentiels de se nourrir et les actions pour protéger l'environnement et préserver la beauté des paysages sont rarement associés à ces 2 secteurs de base dans nos sociétés modernes. À l'opposé, la société véhicule le succès par une vie professionnelle active où la technologie est mise en avant plan. La réussite se mesure par les sorties avec les amis(es) dans les restaurants, les bars, les vacances au soleil et les loisirs pratiqués pendant les fins de semaines. Avec de telles perceptions, il est extrêmement difficile de valoriser la profession d'agriculteur et de forestier auprès de la jeune génération, plus particulièrement lorsque la main-d'œuvre se fait rare. Cependant, l'arrivée massive de la technologie en agriculture et en foresterie et les projets de rendre accessible Internet et les réseaux cellulaires sur l'ensemble du territoire ont pour effet de changer rapidement les activités et le mode de vie des agriculteurs et des forestiers. Aujourd'hui, être agriculteur et forestier demande d'avoir un haut niveau de compétences et offre une qualité de vie tout à fait comparable aux autres secteurs de la société.</p>
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des moyens de communication afin d'informer et de sensibiliser la population sur le dynamisme, les impacts économiques et les mesures de protection de l'environnement mise en place en agriculture et en foresterie dans la MRC du Granit. 2. Mettre en place et tenir à jour annuellement les données sur les retombées économiques de l'agriculture et de la foresterie sur le site Web de la MRC du Granit. 3. Promouvoir la MRC du Granit comme destination à l'établissement en agriculture et en foresterie. 4. Accroître la visibilité des secteurs agricole et forestier auprès des chambres de commerces de la région. 5. Faire connaître les projets de développement en agriculture, en foresterie et en agroalimentaire dans les journaux et les médias locaux. 6. Participer aux projets de promotion de l'agriculture et de la foresterie de l'UPA et du SPFSQ et autres intervenants. 7. Organiser des conférences dans les centres de formation et autres organisations publiques de la région pour démontrer l'importance de l'agriculture et de la foresterie. 8. Faire connaître les nouvelles technologies utilisées en agriculture et en foresterie. 9. Mettre en valeur les actions posées pour assurer la protection de l'environnement par les secteurs agricole et forestier.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • UPA • SPFSQ • Producteurs • Chambres de commerce • Municipalités • Centres de formation

	<ul style="list-style-type: none"> • Médias locaux • MERN • MAPAQ <ul style="list-style-type: none"> • Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
Mise en œuvre	D'ici les 24 à 36 prochains mois et en continu.
Contributions financières pour la mise en place du projet	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
Coûts récurrents du projet	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement • Les investissements seront déterminés lors de la mise en place des campagnes de promotion et lors de la participation à des événements promotionnels.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parutions dans les journaux et les médias locaux. • Nombre de participations dans les événements promotionnels. • Nombre de conférences dans les écoles, municipalités, etc. • Nombre de visites sur le site Internet à la section agricole et foresterie de la MRC.

Action 16 : Faire des représentations pour adapter la réglementation touchant la mise en marché des produits agricoles soumis à des contingents afin de faire augmenter les volumes de production sans contingent des produits agricoles destinés pour la vente à la ferme et dans les circuits courts de commercialisation

<p>Objectifs</p> <p>No référence : 34</p> <p>(Voir section 4.2.1 à la section 4.2.8)</p>	<p>Les producteurs qui souhaitent vendre leurs produits agricoles dans les circuits courts de commercialisation rencontrent plusieurs problématiques. Pour les producteurs qui œuvrent dans des productions contingentées, la réglementation mise en place dans le cadre de leur plan conjoint administré par leur fédération est souvent trop limitative en termes de volume qu'ils peuvent vendre dans ce type de marché sans détenir un contingent. Aussi, les producteurs rencontrent souvent des problèmes de main-d'œuvre et ont souvent des problèmes à trouver le financement pour investir dans les équipements et les bâtiments nécessaires à ce type de mise en marché. De plus, les producteurs ont besoin de supports promotionnels pour faire connaître leurs produits. La mise en place d'une marque de commerce (ex. Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est, Aliments du Québec, etc.) viendra augmenter la notoriété des producteurs et de leurs produits dans les circuits courts de commercialisation ce qui va les aider grandement à percer et à développer ce type de marché. Enfin, les nombreux règlements et normes en lien avec la qualité des aliments peuvent être un frein important à l'accès aux réseaux des distributeurs alimentaires. En terminant, à noter aussi que les producteurs qui doivent faire abattre leurs animaux dans des abattoirs de type A ont de plus en plus de difficulté d'avoir accès à ces abattoirs à des distances raisonnable dû à la restructuration dans le secteur de l'abattage.</p>
<p>Interventions proposées</p>	<p>De manière non limitative :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire des représentations auprès des fédérations spécialisées afin qu'elles adaptent la réglementation qu'elles appliquent dans le cadre de leur plan conjoint (Loi sur la mise en marché des produits agricoles) afin de permettre le développement des circuits courts de commercialisation. 2. Faire des représentations auprès des syndicats régionaux de l'UPA pour qu'ils sensibilisent leur fédération spécialisée sur les problématiques de développement des circuits courts de commercialisation. 3. Créer un comité regroupant les MRC de l'Estrie concernées par cette problématique de développement de leurs circuits courts de commercialisation. 4. Faire des représentations auprès de la Régie des marchés agricoles du Québec pour la sensibiliser à la problématique du développement des circuits courts de commercialisation. 5. Faire des représentations auprès du MAPAQ pour le sensibiliser à la problématique de développement des marchés dans les circuits courts de commercialisation dans les productions contingentées et dans les productions qui exigent un abattage d'animaux dans la région. 6. Démontrer l'importance d'avoir accès à des abattoirs de proximité et à des abattoirs de type A au niveau de la région afin de faciliter le développement des circuits courts de commercialisation.
<p>Premier responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • MRC • SDEG
<p>Principaux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • UPA • Producteurs • MAPAQ • Autres MRC • Municipalités • RMAAQ
<p>Mise en œuvre</p>	<p>D'ici les 24 à 36 prochains mois et en continu.</p>

Contributions financières pour la mise en place du projet	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
Coûts récurrents du projet	<ul style="list-style-type: none"> • RH – MRC commissaire agroforestier • Partenaires en temps de participation et déplacement
Résultats attendus	<p>Mise en place une stratégie d'achat local</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation de la réglementation des fédérations spécialisées de l'UPA qu'elle administre dans le cadre de leur plan conjoint. • Augmentation (%) du nombre de producteurs dans les circuits courts de commercialisation • Augmentation (%) des volumes et du nombre de produits vendus dans les circuits courts de commercialisation.

[https://mrcgranit-my.sharepoint.com/personal/jpbellegarde_mrcgranit_onmicrosoft_com/documents/pdza/rapport final pdza/plan d'action pdza_final.docx](https://mrcgranit-my.sharepoint.com/personal/jpbellegarde_mrcgranit_onmicrosoft_com/documents/pdza/rapport%20final%20pdza/plan%20d'action%20pdza_final.docx)